



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2018

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Hélyette SALAÜN, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Absents :

Loïc FAYON.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h19

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DC.18.020 - Modification en cours d'exécution N°2 – LOT 2 Marchés de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré

Conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°17-740/02 du 5 février 2018 concernant le LOT 2 – DEMOLITION – GROS ŒUVRE – RAVALEMENT DE FACADE relatif aux travaux de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré, Monsieur le Maire décide de conclure et signer la modification en cours d'exécution N°2 avec l'entreprise ROC demeurant 1136 rue de GAUTRAY à Orléans.

La modification en cours d'exécution a pour objet des travaux supplémentaires :

- Réalisation d'un linteau de béton en lieu et place du linteau de bois existant dans l'actuelle salle d'installation de chantier comprenant étaieage, dépose du linteau de bois existant, coffrage, ferrailage, coulage et montage de la maçonnerie de moellon.

Les travaux supplémentaires ci-dessus entraînent une plus-value du montant des travaux de 1 270.94 € HT.

Cette modification en cours d'exécution représente 1.56 % du marché initial.

Le nouveau montant de marché s'élève à 86 934.13 € HT soit 104 320.96 € TTC.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **19 DEC. 2018**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 JAN. 2019**

Publication le : **02 JAN. 2019**

Notification le : **02 JAN. 2019**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer**DC-18-020**

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-01-02T10-36-16.00 (MI214571752)**Identifiant unique de l'acte :**
045-214501694-20181219-DC-18-020-AU (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Modification en cours d'exécution n.2 - lot 2 - Ma
de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation
du Château de Bel Air à Ingré
Date de décision : 19/12/2018**Nature de l'acte :** Autres**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.**Acte :** DC.18.020-FIN- modif en cours
exécution N2-lot2 marchés travaux
réhabilitation château de bel
air.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/19 à 10:36

Par RICHARD Aurélie**Transmis**

Date 02/01/19 à 10:36

Par RICHARD Aurélie**Accusé de réception**

Date 02/01/19 à 10:41